



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 1 décembre 2022 (09h44)  
Salle Etable- La lombardière**

**DGA Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35
En exercice	: 35
Présents	: 23
Votants	: 31
Convocation et affichage	: 24/11/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Christophe DELORD

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Damien BAYLE (pouvoir à Christophe DELORD), Sylvie BONNET (pouvoir à Sylvette DAVID), Virginie BONNET-FERRAND (pouvoir à Martine OLLIVIER), Brigitte BOURRET (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Maxime DURAND (pouvoir à Laurence DUMAS), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Danielle MAGAND), Christian MASSOLA (pouvoir à Simon PLENET), Antoinette SCHERER (pouvoir à François CHAUVIN).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Yves RULLIÈRE.

**BC-2022-417 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE -  
ECONOMIE - ZONE DU RIVET - BOULIEU LES ANNONAY - CESSIION DE  
PARCELLES A L'ENTREPRISE MOUNARD TP**

***Rapporteur : Monsieur Richard MOLINA***

L'entreprise Mounard TP a installé temporairement une plateforme de concassage sur les parcelles appartenant à Annonay Rhône Agglo sur la zone du Rivet à Boulieu-lès-Annonay. Depuis, elle souhaite s'installer de manière définitive sur cette zone et y développer cette activité de concassage.

Parallèlement, l'entreprise Teinture des Cèdres, installée sur la zone du Rivet, souhaite aussi se développer.

Afin de faire concorder les deux projets, de nombreux échanges ont eu lieu avec les deux entreprises et un schéma de cession a été validé. L'entreprise Mounard TP s'est aussi engagée à réaliser un projet d'aménagement de haute qualité environnementale garantissant le minimum d'émission de poussières.

Le parcellaire définitif nécessaire donnera lieu à l'établissement d'un document d'arpentage par le cabinet de géomètres Julien et Associés, qui sera signé par les deux parties.

Ainsi, les entreprises concernées étant d'accord, il est donc proposé de céder à l'entreprise Mounard TP une surface d'environ 12 600 m<sup>2</sup> au prix de 20 € HT/m<sup>2</sup>, suivant l'estimatif de France Domaine en date du 18 novembre 2021, à prélever sur les parcelles cadastrées AB 13, 234, 236, 143, 145 et 149.

Les frais de notaire et les éventuelles servitudes seront supportés par l'acquéreur.

**VU** la délibération du 9 juillet 2020 n° 2020-168 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au bureau,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'avis de l'agence France Domaine en date du 23 novembre 2022,

**VU** le plan ci-annexé,

## **DÉLIBÉRÉ**

### **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**APPROUVE** la cession d'un tènement d'environ 12 600 m<sup>2</sup> à prendre sur les parcelles inscrites AB 13, 234, 236, 143, 145 et 149 sur la zone du Rivet à Boulieu-lès-Annonay, au prix de 20 € HT/m<sup>2</sup>, soit un total d'environ 252 000 € HT, à l'entreprise Mounard TP, ou à toute autre personne se substituant de plein droit, pour développer son activité.

**PRÉCISE** que l'acquéreur prend en charge les frais de notaire liés à l'acquisition du tènement.

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 02/12/22  
Affiché le : 06/12/22  
Transmis en sous-préfecture le : 02/12/22  
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20221201-37837-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du BUREAU  
COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET